

nait à toutes les familles canadiennes, sans distinction, la possibilité de recevoir des allocations familiales. Par conséquent, en acceptant le projet de loi C-170 tel qu'il est rédigé, nous nous trouvons à aller à l'encontre de la Constitution même. D'autant plus, monsieur le président, que nous touchons là un point où il y a d'énormes divergences d'opinions entre les différentes régions du pays. Tout le monde est au courant que le Québec n'accepte pas ce régime, mais qu'il voudrait plutôt contrôler lui-même toutes ces prestations à l'intérieur d'un système qu'il coordonnerait lui-même.

Pour ce qui est de ce projet de loi, il a même semblé que nous assistions à une course fédérale-provinciale ou, si l'on veut, à une course fédérale-Québec. C'était à qui arriverait le premier. D'une part, le ministre des Affaires sociales du Québec, qui fixait comme date limite le premier mai, a été obligé, à certain moment, de dire qu'il retarderait d'un mois ou deux son projet d'ensemble des allocations familiales. D'autre part, le gouvernement fédéral, lui, tente de faire adopter rapidement le projet de loi sur les allocations familiales.

Si, dans une partie aussi importante du pays que le Québec, on n'est pas tout à fait d'accord avec cette mesure, on voit tout de suite la nécessité d'étudier davantage ce sujet et de reporter à un peu plus tard l'adoption de ce projet de loi. Voilà une autre raison majeure, à mon sens, pour appuyer l'amendement.

Il faut aussi, au lieu de faire une petite «réformette» du genre, considérer un plan d'ensemble, où tout ce qui a trait aux affaires sociales serait coordonné au sein même d'un système où l'on assurerait à chaque Canadien un revenu garanti.

C'est dans un ensemble global que devraient entrer toutes ces choses-là. C'est pourquoi je dis, encore une fois, qu'au lieu d'adopter une loi particulière, on devrait davantage songer à la solution d'ensemble du problème, c'est-à-dire établir le revenu minimum vital garanti pour tous. Tel devrait être notre objectif. Les lois sociales que l'on a étudiées devraient être faites en fonction de cet objectif majeur.

• (1630)

On sait bien que ce n'est pas en donnant un \$15 ou un \$20 de plus de façon très parcimonieuse, en allant fouiller dans les livres de toutes les familles pour savoir, presque au mois près, quels sont leurs revenus, qu'on règle le problème. Il s'agit d'une forme de socialisation à outrance que l'on instaure par un tel procédé. Et comme l'a souligné, je crois, mon collègue de Lotbinière (M. Fortin), il y a quelques jours, par ces allocations sélectives, on se trouve à faire de la discrimination.

Je dis bien, monsieur le président, qu'on fait de la discrimination, étant donné qu'en connaissant le montant d'allocations familiales reçues dans une famille, on se trouve par le fait même à savoir, à quelques chiffres près, les revenus de cette famille. Est-ce que ce n'est pas là s'introduire d'une façon indirecte dans des domaines qui regardent la liberté de l'individu, la liberté des collectivités et, en particulier, la liberté des familles?

On me dira: On fait la même chose lorsqu'il s'agit de l'impôt. Ce n'est pas tout à fait la même chose lorsqu'il s'agit d'impôt, puisqu'on sait fort bien que les chèques d'allocations familiales sont vus par tout le monde. On sait fort bien que les enfants eux-mêmes peuvent en parler, et c'est pour cela que je dis qu'il y a discrimination.

[M. Matte.]

A un moment donné, on entendra deux petits garçons, deux petites filles, ou une petite fille et un petit garçon dire: Moi, je ne reçois pas d'allocations, et l'autre: Moi, j'en reçois. Alors, comment allons-nous accepter une telle situation? J'appelle cela de la discrimination.

Un enfant se fera dire: Moi, je n'en ai pas d'allocations; chez nous, nous n'en recevons pas. L'autre dira: Moi, j'en reçois, car chez nous, nous en recevons. Alors, devront-ils s'obstiner l'un et l'autre et dire: Moi, je n'en reçois pas parce que mes parents gagnent plus que les tiens, les tiens ne sont pas bons. On voit tout de suite tout ce que cela peut engendrer. C'est peut-être un point de vue qu'on n'a pas considéré, mais c'est une chose concrète qui peut arriver, surtout quand on sait que lorsque les enfants sont rendus à 12, 13, 14 ou 18 ans, les parents généralement donnent ces allocations aux enfants eux-mêmes, particulièrement lorsqu'ils ont atteint l'âge de l'école secondaire. À ce moment-là, je crois réellement qu'il s'agirait de discrimination.

Si l'on voulait réellement, dans l'immédiat, avoir une certaine rentabilité électorale ou autre, monsieur le président, il y avait une solution bien simple. Au lieu de présenter cette loi, on n'avait tout simplement qu'à accroître les allocations familiales telles qu'elles existent. On n'a qu'à les augmenter. Il n'y a pas de complication là-dedans.

C'est pourquoi je dis que ceux qui prétendent qu'en appuyant cet amendement, nous nous trouvons à empêcher l'augmentation des allocations familiales, se trompent. Au contraire, je serais en faveur qu'on dise: Dorénavant les allocations familiales seront de \$12 et \$15, au lieu de \$8 et \$10. Je ne m'opposerais pas à cela. Je voudrais même qu'elles soient proportionnelles aux besoins véritables des familles. Je ne m'oppose donc pas à ce qu'on les augmente tout de suite, dans le cadre de la loi qui existe déjà, et que l'on attende avant de proposer un projet de loi qui pourrait réellement aider les familles à résoudre les problèmes auxquels elles ont à faire face quotidiennement, et en particulier à cause de la montée continue du coût de la vie.

Monsieur le président, en terminant mes remarques, je veux rappeler ce fait majeur qu'on ne change rien en faisant une loi rapidement pour augmenter les allocations familiales, pour que cela paraisse bien aux yeux des gens et que le gouvernement puisse dire: Nous avons augmenté les allocations de tel montant à tel montant, alors qu'on suscite toutes sortes de tracasseries pour pouvoir justement enlever à certaines gens, selon la catégorie de salaire.

Je pense qu'il faudrait, lorsqu'on veut élaborer un projet de loi sérieux à ce sujet-là, s'arrêter plutôt au facteur de base déterminant, et essayer d'amener une sécurité sociale dans un tout, où l'on pourrait véritablement régler les problèmes de base de toutes les familles canadiennes. Et encore une fois, pour cela, il faudra considérer qu'il s'agit d'un domaine de compétence provinciale et qu'on devrait, par conséquent, consulter davantage les provinces à ce sujet-là. Il faudrait également que tout arrangement relatif aux allocations familiales soit étudié de concert avec les provinces, qui veulent mettre en application leur propre régime.

[Traduction]

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention les discours prononcés par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro). Pour ce qui est de la forme et de la façon de le prononcer, j'avoue que